

La Lettre de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre



Juin 2014

www.eure-et-loir.gouv.fr
www.centre.gouv.fr

dans votre DEPARTEMENT

Sommaire

EDITORIAL par Jean-Marc Verzelen, directeur départemental des territoires ; **page 1**

DOSSIER : L'eau - Les enjeux de l'eau en Eure-et-Loir ; Le fonctionnement de la Mission Inter-services de l'eau et de la biodiversité (MISEB) ; Le plan de contrôle inter-services ; **page 2**

ACTUALITES :

- **Déplacement officiel** - Arnaud Montebourg, ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique, en visite le 26 juin à Maintenon ; **page 8**

- **La bataille pour l'emploi** - Emplois d'avenir : le préfet veut mobiliser les entreprises ; Le préfet signe le 800^e emploi d'avenir du département dans l'arrondissement de Chartres ; Le préfet a sensibilisé les patrons euréliens au pacte de responsabilité et de solidarité ; **page 9**

- **Mouvement dans le corps préfectoral** - Sophie Roblin, nouvelle sous-préfète de l'arrondissement de Châteaudun ; **page 11**

EN BREF : Bon à savoir

- Publication sur le web : S'informer sur les sénatoriales ; **page 12**

- Mise en place d'un guide vocal direct à la préfecture à partir du 15 juillet 2014 ; **page 12**

- Nouveaux horaires à la sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou **page 12**

dans votre RÉGION

DOSSIER :

- **Entreprises** - Lutter contre les retards de paiement inter-entreprises ; **page 13**

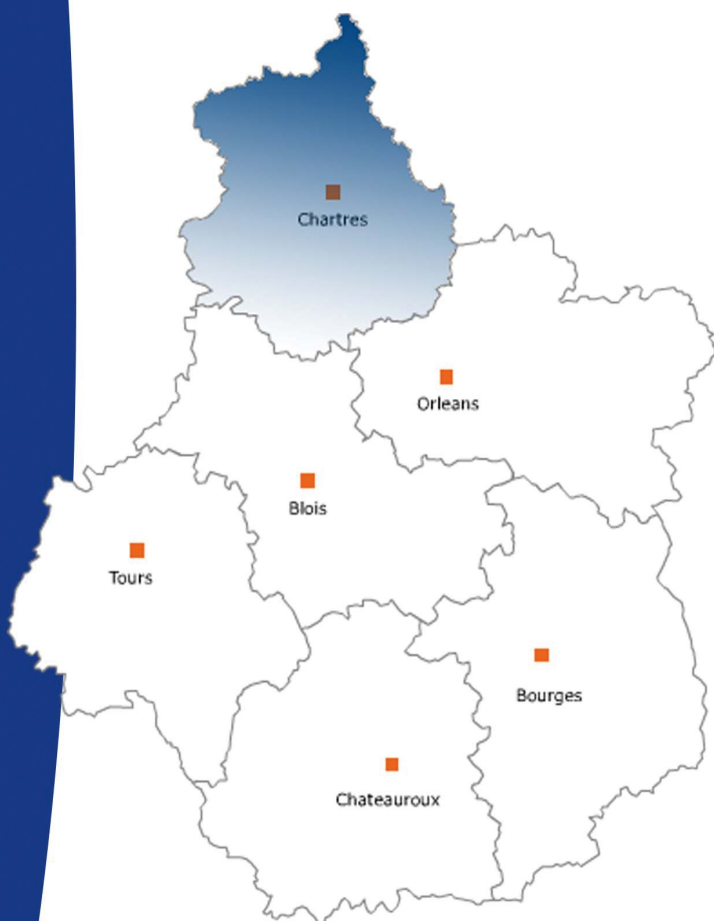
ACTUALITES :

- **Agriculture** - Installation de ruches au Ministère de l'Agriculture ; **page 14**

- **Sport et inclusion sociale** - Le dispositif d'insertion par le sport ; **page 15**

- **Construction** - Une journée technique pour les professionnels du bâtiment organisée par la DREAL Centre ; **page 16**

- **Economie** - Le bilan économique régional 2013 vient de paraître. **page 17**



La Lettre de l'État en Eure-et-Loir et en région Centre – Juin 2014

Directeur de publication : Nicolas QUILLET, Préfet d'Eure-et-Loir
Directeur de rédaction : Frédéric CLOWEZ, Directeur de Cabinet
Comité de rédaction et illustrations : Services de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre
Crédits photos : Services de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre

Editorial

La parole à...

Jean-Marc Verzelen, Directeur départemental des territoires



« Les enjeux de la qualité et de la quantité de l'eau sont majeurs dans le département. En tête de bassin, les cours d'eau ont des débits faibles et sensibles à la pollution. Les ressources souterraines sont importantes, sensibles à la pollution diffuse compte tenu, d'une protection naturelle limitée.

Les enjeux sont portés par l'ensemble des acteurs et plus particulièrement la Mission Interministérielle de l'Eau et de la Biodiversité, pilotée par la Direction Départementale des Territoires et qui réunit la DDCSPP, la DRAAF, la DREAL, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, les Agences de l'Eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne, le groupement de Gendarmerie, l'ONF, le Procureur de la République et l'Agence Régionale de la Santé.

La MISEB définit annuellement, sous l'autorité du Préfet, un plan d'actions, un plan de contrôle et fixe des orientations départementales, de façon collégiale et déclinées ensuite en groupes thématiques qui associent d'autres acteurs (le département, la chambre d'agriculture la fédération de la pêche, les associations environnementales).

La restauration de la qualité de l'eau, est donc une action de long terme en Eure-et-Loir qui nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs (collectivités, entreprises, agriculteurs, particuliers) que la MISEB coordonne dans un esprit de partenariat avec la prise en compte des trois piliers du développement durable (environnement, social et économie) ».

Les enjeux de l'eau en Eure-et-Loir

L'état des masses d'eau dans le département, réactualisé en 2013 par les agences de l'eau, confirme la pression exercée sur la ressource, les altérations physiques sur les cours d'eau et une qualité dégradée de l'eau, notamment liée aux pollutions diffuses agricoles. L'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau en 2015, fixé par la directive-cadre sur l'eau de 2000, ne sera pas atteint dans le département. 90 % des masses d'eau sont en dérogation avec des objectifs de bon état pour 2021 et 2027. Dans le cadre des futurs SDAGEs 2016-2021, les objectifs pourraient être repoussés pour certaines masses d'eau.

Au plan local, l'outil de déclinaison et de mise en œuvre des programmes de mesures des SDAGEs est le **Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT)**, mis en œuvre par la MISEB. Le PAOT fixe les actions prioritaires à mener pour atteindre les objectifs fixés dans les SDAGEs pour une période de 3 ans.

Le PAOT 2013-2015 a été approuvé en comité stratégique le 22 octobre 2013. Il résulte d'un processus d'élaboration collective mis en place au premier semestre 2013 incluant les principaux maîtres d'ouvrage, les financeurs concernés, ainsi que tous les membres de la MISEB.

Il est décliné en cinq grandes thématiques :

- 1 – protection et restauration des rivières et milieux aquatiques,
- 2 – réduction des pollutions diffuses,
- 3 – réduction des pollutions ponctuelles,
- 4 – gestion quantitative,
- 5 – biodiversité.

Le fonctionnement de la Mission Inter-services de l'eau et de la biodiversité (MISEB)

La feuille de route du Ministère chargé de l'Ecologie pour 2013/2014 demande le renforcement du rôle de la MISEB afin de permettre **une meilleure coopération territoriale entre services de l'Etat et établissements publics, ainsi qu'une bonne articulation des actions avec les collectivités territoriales.**

Au regard des enjeux départementaux, la coordination assurée par la MISEB est indispensable.

L'audit mené en 2013 conjointement par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) et le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) sur la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité en Eure-et-Loir met en évidence à la fois une reconnaissance de la MISEB par les partenaires et une implication très variable de ces derniers.

Pour renforcer la collaboration entre les acteurs, l'animation de la MISEB, est relancée en 2014, avec le repositionnement des trois niveaux d'instance : politique, stratégique et technique.



Organisation et missions de la MISEB 28

- ✂ Fondée le 6 août 2010
- ✂ Composition : DDT, DDCSPP, DRAAF, DREAL, Groupement de gendarmerie, ONEMA, ONCFS, AESN, AELB, ARS, ONF, Procureur
- ✂ Missions :
 - Proposer au Préfet les axes stratégiques des politiques publiques de l'eau et de la biodiversité pour le département
 - Animer et coordonner les actions à conduire
 - Élaborer un programme de mise en œuvre
 - Élaborer un plan de contrôle inter-services pour les polices de l'environnement
 - Évaluer les résultats

Instance de suivi

- Suit la mise en œuvre du PAOT et du plan de contrôle
- Suit les groupes de travail et valide les travaux
- Identifie et discute des dossiers à enjeux
- Fait le lien entre technique, financement et gouvernance

Comité stratégique

Comité permanent

Groupe de travail 1

Groupe de travail 2

Groupe de travail 3

Travail de fond thématique (ex : élaboration de doctrines)

Instance de validation

- Valide le plan d'actions de la MISEB, y compris le PAOT et les feuilles de route des GT
- Valide le plan de contrôles inter-services
- Fixe les grandes orientations à l'échelle du département
- Communication

Le plan de contrôle inter-services

L'atteinte des objectifs ambitieux fixés par le Grenelle de l'environnement et par les directives européennes (nitrates, eaux résiduaires urbaines, eau...) repose sur la mise en place d'**une politique de contrôle efficace, coordonnée entre les différents services** et ciblée sur les thèmes et secteurs à enjeux. Le plan de contrôle sous-tend les actions inscrites dans le PAOT 2013-2015.

Conformément aux instructions ministérielles, ce plan de contrôle qui coordonne les actions menées par les différentes administrations exerçant la police de l'environnement doit être validé chaque année par le préfet de département et le procureur de la République. Les services et établissements associés sont la DDT, la DDCSPP, l'Unité territoriale de la DREAL, l'ARS, l'ONCFS, l'ONEMA, la DRAAF(SRAL) et la gendarmerie.

La circulaire du 12 novembre 2010 du Ministère chargé de l'Ecologie fixe le cadre d'intervention de la police de l'environnement, en complément des dispositions relatives aux ICPE. Elle précise que le plan de contrôle doit être ciblé sur les zones et thèmes à enjeux. Pour la conception du plan de contrôle inter-services, les zones ont été déterminées à partir de l'état des lieux des masses d'eau, ainsi que des zones prioritaires en matière de biodiversité, en fonction des différents thèmes de contrôle.



Cadrage : circulaire du 12 novembre 2010



- La mise en œuvre d'une politique de contrôle est essentielle pour atteindre les objectifs ambitieux de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et de préservation de la biodiversité (Grenelle, Directives UE)
- Circulaire fondatrice
 - Consolide la pratique du contrôle
 - Coordonne l'intervention des services et établissements de l'Etat
 - 1 plan de contrôles **inter-services validé par le Préfet et le Procureur**
 - Le plan est établi avec l'ensemble des services et établissements de la MISEB
- Avec les circulaires ICPE → cadre d'intervention de la police de l'environnement



Cadrage : circulaire du 12 novembre 2010

La politique de contrôle doit être fondée sur :



1. Identification des enjeux prioritaires
2. Orientation sur territoires et activités concernés par ces enjeux
3. Identification des points de contrôle les plus pertinents
4. Sélection des installations/établissements sur la base d'une analyse des risques
5. Coordination des suites administratives et judiciaires afin de faire cesser toute non-conformité
6. Traçabilité des contrôles
7. Développement d'une meilleure communication, afin d'en faire partager les enjeux et d'en faire le bilan (accent à mettre sur les taux de non-conformité et les sanctions prises)



Feuille de route 2013/2014 des services déconcentrés du MEDDE

- Rôle des DDT :



- Élaboration du plan de contrôle en synergie avec les services policiers de l'environnement ;
- Lien avec le Parquet pour la signature des conventions et réunions régulières sur les suites pénales
 - 1ère convention 20 mars 2009 (eau)
 - Convention quadripartite Préfet – Procureur – ONCFS – ONEMA du 22 mai 2012

- 20 % temps consacré à l'activité de contrôle
- Mettre en œuvre les dispositions de l'ordonnance

Bilan 2013



- ✓ 1866 Hommes/jour
- ✓ 899 contrôles bureau
- ✓ 850 contrôles terrain
- ✓ 79 contrôles bureau non conformes
- ✓ 114 contrôles terrain non conformes
- ✓ 169 infractions
- ✓ 209 rapports de manquement
- ✓ 98 timbres amende
- ✓ 36 procès-verbaux
- ✓ 8 suites administratives
- ✓ 106 suites judiciaires



BILAN DES CONTROLES EAU ET NATURE 2013

	Présence en PJ	Temps passé H/J	Contrôles bureau		Contrôles terrain		Infractions	Rapports de manquement	PV de constatation d'infraction	Suites administ.	Timbres amende	Transactions	Suites judiciaires
			Conformes	Non conformes	Conformes	Non conformes							
ONEMA	94	44	0	0	156	8	10	5	3	0	0	0	3
ONCFS	962	1207	0	0	315	2	158	5	30	0	98	0	101
DREAL	90	60	0	0	35	11	0	44	2	5	0	0	0
ARS	9	22	0	0	0	9	0	9	0	0	0	0	0
SRAL	66	98	0	0	93	15	0	15	0	0	0	0	0
DDCSPP	20	15	0	0	9	6	0	6	0	3	0	0	0
Gendarmerie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DDT	567	420	820	79	128	63	1	125	1	0	0	0	2
	1808	1866	820	79	736	114	169	209	36	8	98	0	106

PLAN PREVISIONNEL DES CONTROLES 2014 MISEB

Domaine	Thème	Action	Priorité
Qualité de l'eau	Lutter contre les pollutions urbaines	Station d'épuration	1
Qualité de l'eau	Lutter contre les pollutions urbaines	Plan d'épandage des boues	1
Qualité de l'eau	Lutter contre les pollutions urbaines	Contrôle des déversoirs	1
Qualité de l'eau	Rejet d'eaux pluviales	Eaux pluviales Agglomérations et route	1
Qualité de l'eau	Eau potable	Captages AEP	2
Qualité de l'eau	Lutte contre la pollution par les pesticides	Zones non traitées	1
Qualité de l'eau	Lutte contre la pollution par les pesticides	Equipements-phyto des cours de ferme	1
Qualité de l'eau	Lutte contre les pollutions par les nitrates	Exploitations en zones vulnérables	1
Qualité de l'eau	Lutte contre les pollutions industrielles	ICPE avec rejets aqueux	1
Qualité de l'eau	Pollutions accidentelles	Pollutions sur signalment	3
Gestion quantitative de la ressource	Prélèvement d'eau	Ouvrages de prélèvements	1
Gestion quantitative de la ressource	Prélèvement d'eau	Zones d'alerte «sécheresse»	1
Gestion quantitative de la ressource	Prélèvement d'eau	Prélèvements d'eau ICPE	1
Gestion quantitative de la ressource	Prélèvement d'eau	Volumes prélevés	1
Préservation des milieux aquatiques	Continuité écologique	Obstacles à la continuité	2
Préservation des milieux aquatiques	Travaux en cours d'eau	Chantiers de travaux en cours d'eau	1
Préservation des milieux aquatiques	Travaux en cours d'eau	Contrôle des travaux réalisés	1
	Travaux en zones humides	Travaux en zone humides en phase chantier	
Préservation des milieux aquatiques	Exploitation des ressources minérales	Activité d'extraction de matériaux alluvionnaires	1
Préservation des milieux aquatiques	Plans d'eau vidanges piscicultures	Créations et/ou vidanges de plan d'eau	1
Préservation des milieux aquatiques	Plans d'eau vidanges piscicultures	Contrôle des plans d'eau existants	3
Préservation des milieux aquatiques	Autre	Drainage	1
Police de l'exercice de la pêche	Autre pêche		1
Surveillance des territoires	Surveillance générale du territoire	Constataion et recherche des atteintes aux espèces et aux milieux	2
Lutte contre le braconnage	Lutte contre le braconnage de l'anguille en eau douce	Contrôles des pêcheurs, points de débarquements, de la commercialisation et du repeuplement	2
Lutte contre le braconnage	Lutte contre le braconnage de la faune sauvage	Maintien des opérations de contre braconnage (service de nuits)	1
Lutte contre le braconnage	Lutte contre le braconnage de la faune sauvage	Maintien des opérations de contre braconnage (opérations de renfort)	1
Police de la chasse	Contrôle des prélèvements d'espèces chassables - Contrôle de l'exercice de la chasse et des territoires	Contrôle des prélèvements, mesures de gestion du gibier et des modalités d'exercice de la chasse, des conditions d'accès réglementaire à la chasse	1
Nuisible	Contrôles de la régulation des espèces classées nuisibles	Piégeage et modalité de destruction	3
Espèces protégées	Espèces protégées (faune)	Lutte contre les atteintes directes à la faune protégée : destruction - Lutte contre la perturbation intentionnelle	1
Espèces protégées	Espèces protégées (flore)	Arrachage et cueillette	1
Espèces protégées	Evaluation des incidences au titre de Natura 2000	Existence d'évaluation de incidences et contrôle des mesures	2
Espèces protégées	Travaux ou activités ayant un impact sur les espèces protégées (faune et flore)	Contrôles du respect des conditions d'octroi de la dérogation et des aménagements...	2
Espèces protégées	Introduction et prélèvement d'espèces dans le milieu naturel (faune et flore)	Introduction d'espèces	2
Espèces protégées	Contrôle détention et commercialisation de la faune sauvage captive	Etablissement détenant - élevant - commercialisant de la faune sauvage captive	1
Protection des habitats et patrimoine naturel	Circulation des engins motorisés dans les espaces naturels	Circulation VTM	1
Protection des habitats et patrimoine naturel	Défense des espaces protégés et sensibles	Espaces protégées - milieux forestiers - espaces sensibles (N2000...)	2
Protection des habitats et patrimoine naturel	Espaces dits ordinaires	Activités humaines réglementées	3
Protection des habitats et patrimoine naturel	Défense de la forêt contre les incendies	Surveillance des massifs forestiers	3

EN EURE-ET-LOIR

ACTUALITE : Déplacement ministériel

Arnaud Montebourg, ministre de l'Economie et du Redressement productif, en visite le 26 juin à Maintenon

Le Ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique, Arnaud Montebourg, était, jeudi 26 juin, l'invité des 20 ans de la Cosmetic Valley, au château de Maintenon. Ce pôle de compétitivité a reçu ce même jour une délégation chinoise, venue s'inspirer de la Cosmetic Valley.

Accueilli par plus de 500 participants, dont les élus d'Eure-et-Loir et les responsables du pôle de compétitivité, le ministre est venu **« rendre hommage au travail du pôle de compétitivité, sur un territoire dynamique et autour d'une industrie qui défend le made in France »...** **« La cosmétique française fait rayonner notre pays et ses grandes maisons de parfum, de couture et de luxe. Les industriels de cette filière, sur ce territoire, portent un des plus beaux fleurons de notre pays ».**





emplois d'avenir

POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

Emplois d'avenir : le préfet veut mobiliser les entreprises

Le Préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas Quillet, a offert le 6 juin le petit-déjeuner aux chefs d'entreprises de l'arrondissement de Chartres à la préfecture en présence notamment du Secrétaire général de la préfecture, Jean-Paul Vicat, de la Mission locale de Chartres, des représentantes du pôle économique de la préfecture ainsi que des représentants de l'UT Direccte. Cette collation a été l'occasion de présenter le dispositif des emplois d'avenir ouvert au secteur marchand et a donné lieu à de nombreux échanges.



Le préfet veut mobiliser les entreprises. Si les objectifs des emplois d'avenir en 2013 étaient remplis, la situation n'est pas identique en cette fin de 1er semestre 2014. Face aux entreprises du territoire chartrain, le préfet a ainsi rappelé que **“près de la moitié de l'emploi est prise en charge par l'Etat. Le dispositif est également le moyen de donner une chance aux 1502 jeunes demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A sur ce territoire”**.



Emplois d'avenir : le préfet signe le 800ème emploi d'avenir du département dans l'arrondissement de Chartres

d'Eure-et-Loir, Nicolas Quillet, dépassant ainsi le 800ème emploi d'avenir eurélien.

Un cap symbolique été franchi vendredi 20 juin à la mission locale de Chartres en présence notamment du secrétaire général de la préfecture, Jean-Paul Vicat, également sous-préfet de l'arrondissement de Chartres, et des directeurs des trois missions locales du département : douze contrats ont été signés sous le parrainage du préfet

L'objectif est d'en conclure 100 supplémentaires d'ici à la fin juillet. **“Il faut donner un avenir à nos enfants et le travail est le meilleur moyen d'insertion sociale”** a souligné le préfet.

Retrouvez cet article sur le site internet des services de l'Etat : www.eure-et-loir.gouv.fr



Le préfet a sensibilisé les patrons euréliens au pacte de responsabilité et de solidarité

Mercredi 25 juin, entouré des sous-préfets et de directeurs de ses services, le préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas Quillet, a présenté, au siège du Medef à Chartres, les mesures contenues dans le pacte de responsabilité et de solidarité aux entrepreneurs du territoire, tel que le Premier Ministre, Manuel Valls, l'avait souhaité le 28 avril dernier lors de la réunion des préfets à Paris.

La centaine de chefs d'entreprises présents a pu écouter l'analyse de la conjoncture économique de la France et du département faite par M. Bernard Cherlonneix, directeur départemental de la Banque de France.

« Nous pouvons le constater aujourd'hui, après la période difficile que notre pays a traversé, la croissance revient. Ce pacte est une véritable boîte à outils et les acteurs économiques du pays ont un rôle immense à jouer. Entreprises, salariés, ménages, chacun est concerné par le pacte : le pacte est l'instrument qui permettra aux entreprises d'embaucher, aux salariés modestes de gagner plus d'argent et aux ménages de payer moins d'impôts » a souligné le préfet.

Au cours de la soirée, le public a pu entendre les explications sur les dispositifs de financement des PME, les mesures d'allègement des charges sociales et patronales, les simplifications administratives en faveur des entreprises et la réduction des impôts sur les sociétés.

« Le pacte s'inscrit dans la continuité de la politique menée pour l'emploi et la compétitivité avec la création de la banque publique d'investissement, la réforme du marché du travail et les actions de préservation de l'emploi » a confié le préfet.

Selon le représentant de l'Etat, **« une entreprise qui mobilise le pacte et l'ensemble des mesures d'allègement prises depuis deux ans par le gouvernement (pacte, CICE, contrat de génération...) réalise une économie de 450 € par mois pour chaque salarié au Smic, soit plus de de 5400 € par an et par salarié au Smic »**.

Le pacte, c'est aussi un contrat de confiance : **« Les partenaires sociaux qui ont négocié des contreparties et le gouvernement veilleront à ce que les marges de manœuvre dégagées soient pleinement mobilisées pour l'investissement, la compétitivité et l'emploi. Nous poursuivons toujours la même logique : gagner en compétitivité, pour encourager l'embauche. Il faut être fier et ne pas se décourager »** a conclu Nicolas Quillet.



S'informer :

sur le pacte : www.gouvernement.fr/pacte-responsabilite-solidarite/

sur les propositions de simplification des démarches administratives : www.faire-simple.gouv.fr

Sophie Roblin, nouvelle sous-préfète de l'arrondissement de Châteaudun



Nommée par décret publié au Journal officiel le 13 juin 2014, Mme Sophie Roblin a pris officiellement ses fonctions de sous-préfète de l'arrondissement de Châteaudun le lundi 23 juin 2014 à 10h par le traditionnel dépôt de gerbe au monument aux morts.

Nous avons recueilli ses premières impressions à l'issue de la cérémonie :

C'est votre premier poste de sous-préfète. Quel est votre parcours professionnel ?

« A l'issue de ma scolarité à l'IRA de Bastia, j'ai débuté à la préfecture des Bouches-du-Rhône, à Marseille. J'ai travaillé au service du contrôle de légalité. J'ai également été chargée de mission auprès du préfet. Après une mise en disponibilité, j'ai repris mes activités à la préfecture des Yvelines, comme chef du bureau des affaires générales au cabinet du préfet puis comme chef de bureau de la citoyenneté, chargé de la délivrance des passeports, des cartes d'identité et des demandes de naturalisation. J'ai ensuite rejoint la direction de la modernisation et de l'action territoriale (DMAT) au ministère de l'Intérieur où j'ai travaillé sur l'amélioration des processus administratifs puis à la lutte contre la fraude documentaire et à l'identité. J'ai au cours de ces missions travaillé en réseau avec les préfectures et sous-préfectures ».

Quelles seront vos priorités dans l'arrondissement ?

« La première est l'emploi. C'est un combat de tous les jours. L'Etat doit être à l'écoute des chefs d'entreprise, des représentants des chambres consulaires et de tous les acteurs qui oeuvrent dans ce domaine. Dans un premier temps, je vais aller à leur rencontre. Il faut poursuivre les recrutements d'emplois d'avenir, tout en préservant ceux existants. C'est une action essentielle pour la jeunesse. Je suis également très attachée au terroir. J'irai donc très vite sur le terrain rencontrer les maires et tous ceux qui oeuvrent pour l'arrondissement. J'ai à cœur d'avoir une idée plus précise des problématiques locales. J'ai convié à la cérémonie de mon installation les quatre-vingt maires de l'arrondissement dunois. Cinquante m'ont fait l'honneur de leur présence. C'est un signe fort pour moi, qui me touche énormément. Je rechercherai le dialogue avec chacun d'entre eux dans l'intérêt de tous pour poursuivre le dossier stratégique de l'intercommunalité, mon autre priorité».

Quelles sont vos premières impressions à votre arrivée à la sous-préfecture de Châteaudun ?

« Depuis mon arrivée, samedi 21 juin, les 7 agents qui composent l'équipe ont eu de petites attentions à mon égard qui m'ont beaucoup touchée. Il n'y a pas de succès sans équipe soudée. Ils ont un grand sens du service public, ce qui est rassurant pour ce premier poste de sous-préfète. J'aurai à conduire sous l'autorité du préfet des dossiers complexes, voire sensibles, j'ai besoin de tous les talents pour y parvenir. De manière plus générale, je souhaite que la sous-préfecture soit une table ronde, un lieu d'écoute et de rencontre ».

I.E.P. d'Aix-en-Provence, I.R.A de Bastia

Notice biographique

1990/1991 – Animatrice export de la chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles

1991/1993 - Responsable communication et relations presse de la mairie de Saint-Rémy-de-Provence

1994/1995 – Attachée, adjointe au chef du bureau du contrôle de la légalité de la préfecture des Bouches du Rhône

1995/1999 - Chargée des relations extérieures de la préfecture des Bouches du Rhône

2000/2006 - Disponibilité

2006/2007 - Chef du bureau des affaires générales au cabinet du préfet des Yvelines

2008/2010 - Chef du bureau de la citoyenneté de la préfecture des Yvelines

01/01/2010 – Attachée principale

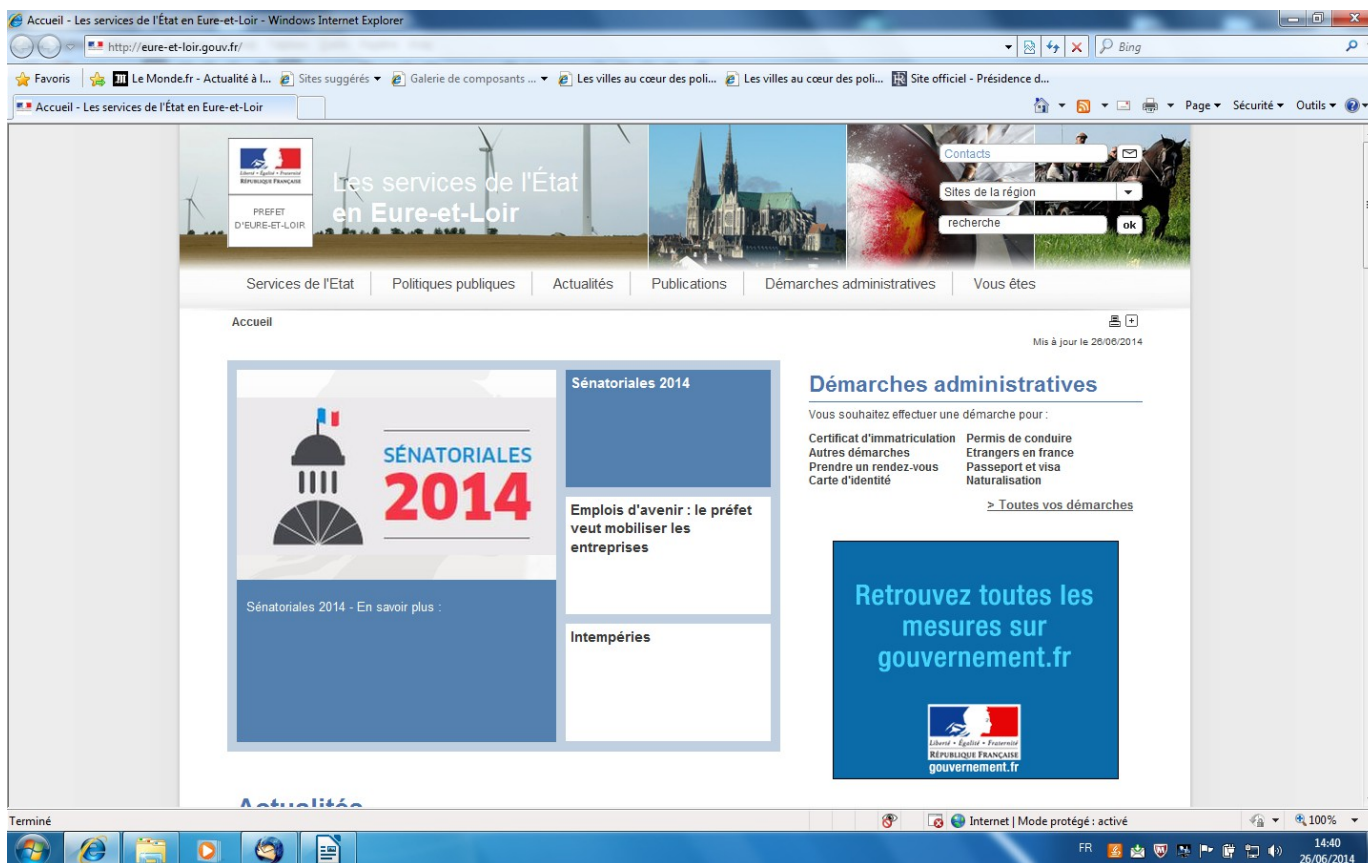
2010/ 2012 - Chargée de mission à la direction de projet pour l'optimisation des processus gérés par les préfectures de la DMAT

2012/2014 - Adjointe du chef du département prévention et lutte contre la fraude de la mission de délivrance sécurisée des titres de la DMAT

EN EURE-ET-LOIR EN BREF : Bon à savoir

1/ Publication sur le web

S'informer sur les sénatoriales : Retrouvez la liste des délégués sénatoriaux sur le site : www.eure-et-loir.gouv.fr – rubrique « **Sénatoriales 2014** » (en page d'accueil du site)



2/ Nouveaux horaires à la sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou à partir du 1^{er} juillet 2014

A compter du 1^{er} juillet 2014, les guichets de la sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou seront fermés au public tous les après-midi. Nous rappelons que les usagers bénéficient tout au long de la journée, aux heures d'ouverture de la sous-préfecture, du dépôt express qui leur permet de déposer leur dossier sans attente.

3/ Mise en place d'un guide vocal direct à la préfecture à partir du 15 juillet 2014

Afin d'améliorer l'accueil téléphonique des usagers, la préfecture met en place à partir du 15 juillet 2014 un **guide vocal direct**.

Ce guide vocal sera activé de 8h à 18h. L'appel sera non surtaxé.

Afin d'informer au mieux le public, les messages pourront être actualisés, en temps réel, directement par les services administratifs.

Cette solution permettra de répondre à l'intégralité des engagements de qualité de la préfecture, labellisée Qualipref 2.

Lutter contre les retards de paiement inter-entreprises

Le 11 mars 2014, lors d'une réunion organisée par le réseau « *European Enterprise Network* » de la CCIR (Chambre de commerce et d'industrie régionale), des agents de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) ont rappelé que leurs services se mobilisaient à double titre pour lutter contre les retards de paiement entre professionnels. Tout d'abord, il a été procédé à des contrôles ciblés. Ensuite, en proposant au chef d'entreprise ayant des difficultés contractuelles avec un client ou un fournisseur, d'avoir recours à l'intervention d'un médiateur à la DIRECCTE dans le cadre de la mission nationale de médiation inter-entreprises.

La réduction des délais de paiement interprofessionnels est une priorité gouvernementale dans la mesure où elle contribue à améliorer la trésorerie des entreprises. Or, dans ce domaine la législation vient d'évoluer. Tout d'abord la directive européenne 2011/7/UE, relative au retard de paiement, est applicable en France depuis le 1^{er} mai 2013 et permet ainsi de disposer des mêmes règles pour tous les Etats membres. Ensuite, la récente loi « consommation » promulguée le 17 mars 2014 a introduit un nouveau régime de sanction en cas de non-respect des délais légaux de paiement par les professionnels. Mme Leila Benalia, chef du service des enquêtes de concurrence au Pôle C (Concurrence) de la DIRECCTE est revenue sur ces évolutions et a présenté le bilan des contrôles effectués en 2013.

Lire la suite : <http://www.centre.direccte.gouv.fr/Lutter-contre-les-retards-de>

Retards de paiement : 1^{er} motif de saisine du médiateur inter-entreprise

Créée en 2010 après les états généraux de l'industrie pour favoriser une relation équilibrée entre client et fournisseur, la mission nationale de médiation inter-entreprises traite chaque année plus de 1000 dossiers. Dans 8 cas sur 10, la médiation aboutit à un accord commun entre parties. Sans surprise, les retards de paiement constituent le 1^{er} motif de saisine. « *La médiation inter-entreprises est un mode alternatif de résolution des conflits gratuit et confidentiel* » précise M. Ronan Le Ber, responsable de la mission développement économique au Pôle 3E (Entreprises, emploi et économie) de la DIRECCTE. « *Le médiateur, qui n'est ni juge, ni arbitre, ni expert, agit intervenant neutre, impartial et indépendant, afin d'aider les parties à trouver une solution mutuellement acceptable à leur différend* ». En Centre, deux médiateurs exercent cette mission par le directeur régional de la DIRECCTE.

comme

région
pilotee



comme médiateur, qui n'est ni juge, ni arbitre, ni expert, agit intervenant neutre, impartial et indépendant, afin d'aider les parties à trouver une solution mutuellement acceptable à leur différend ». En Centre, deux médiateurs exercent cette mission par le directeur régional de la DIRECCTE.

Bilan des contrôles effectués en 2013

130 entreprises, issues plus particulièrement de 5 filières, ont été contrôlées. Avec l'accord des Parquets de la région, la grande majorité des dossiers a été réglée par la voie transactionnelle, pour un montant cumulé de 108.000 €.

Installation de ruches au Ministère de l'agriculture

par le lycée de Beaune-la-Rolande

La mise en place des ruches a été organisée avec le lycée professionnel agricole, horticole et forestier (LPA) de Beaune la Rolande (Loiret), associé à l'opération dans le cadre d'une convention. Il était en effet important de s'appuyer sur des spécialistes et la collaboration avec un lycée agricole était idéale. L'originalité de l'installation de ruches rue de Varenne, à Paris, concrétise la volonté d'attirer l'attention sur l'action du Ministère responsable de la filière apicole, sur le Plan de développement durable de l'apiculture et plus largement sur le projet agro-écologique du Ministère, dans lequel ce plan s'insère.



Photo : Xavier Remongin (Ministère de l'agriculture) - Du miel étiqueté "Miel du Ministère de l'agriculture"

Quatre ruches ont été installées dans le jardin du Ministère. Deux sont dans un petit bosquet et deux sont bien visibles à travers la grande paroi vitrée du point de pause.

C'est avec le lycée que le personnel du Ministère a notamment préparé des emplacements en tenant compte des « préférences » des abeilles : orientation des ruches, endroits protégés... Il est prévu l'implantation prochainement d'une petite « prairie fleurie » pour les alimenter au mieux.

Le LPA, qui met à disposition les quatre ruches, en a assuré l'installation et exerce un suivi à distance par pesée automatique. Il procédera à la récolte du miel et assurera toutes les opérations nécessaires. Il est prévu que le miel produit, conditionné principalement en pots de 125 gr, sera étiqueté « Miel du Ministère de l'agriculture ». Il sera également identifié comme issu des ateliers pédagogiques du LPA de Beaune la Rolande – EPLEFPA du Loiret, une façon de valoriser vers le public l'activité apicole de ce lycée.

La première étape de l'installation est ainsi franchie avec succès.

Le dispositif d'insertion par le sport

En lien avec les directives nationales 2013 et 2014, le Directeur régional de la DRJSCS (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) du Centre affiche son souhait de « *faire du sport, un vecteur de cohésion sociale dans la région, d'accompagner le développement des activités physiques et sportives (APS) pour tous et pour tous les âges, en favorisant la lutte contre les inégalités d'accès aux pratiques sportives* ».



Dans ce contexte, sous l'impulsion de la DRJSCS et en partenariat avec le comité régional de l'UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique), un projet territorial expérimental est mis en place en région Centre : « Les activités physiques et sportives comme facteur d'inclusion sociale » en faveur des personnes accueillies au sein des différentes structures d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI).

Ce projet a de multiples objectifs. Permettre tout d'abord à ce public souvent fragilisé de se remettre en activité et se reconstruire grâce à la pratique sportive. Retrouver ensuite un espace temps et reprendre confiance en soi en sortant du cadre habituel. Enfin créer du lien social et à terme pourquoi pas permettre intégration à un club sportif.

Environ 40 structures ont déjà répondu favorablement à une enquête et sont prêtes à proposer des activités physiques et sportives en direction de ces résidents en grandes difficultés sociales.

La DRJSCS a présenté aux établissements sociaux partenaires le contexte, la mise en œuvre, les objectifs et les outils d'évaluation du projet. Les pratiques sportives ont démarré en avril dans ces établissements où sera effectué courant juin un bilan à mi-parcours, grâce aux outils d'évaluation élaborés par la DRJSCS, en partenariat avec le comité régional UFOLEP.

Après la phase expérimentale qui prendra fin en décembre prochain, le dispositif devrait être ouvert à tout le mouvement sportif. D'autres établissements sociaux pourront également intégrer le projet et bénéficier de l'ensemble des outils élaborés. Un colloque territorial « Les APS comme facteur d'inclusion sociale » aura lieu en janvier 2015, en présence des ligues sportives, des établissements sociaux de la région, des institutionnels, des acteurs partenaires.

Une journée technique pour les professionnels du bâtiment

organisée par la DREAL Centre

Le contrôle du respect des règles de construction (CRC) est un outil au service de la qualité, qui incite les professionnels du bâtiment à une meilleure approche de travail. Associé à l'observatoire de la sinistralité, il permet d'appréhender les principales difficultés d'appropriation et de mises en œuvre des réglementations, de capitaliser les points les plus sensibles et d'accompagner les changements de pratiques.

Pour y parvenir et anticiper les évolutions réglementaires à venir, l'ensemble de la profession du bâtiment doit se mobiliser via une approche globale en développant les capacités travail en commun.

Afin d'accompagner cette mobilisation, la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Centre a organisé le 3 juin 2014 à la « Passerelle » de Fleury les Aubrais, une journée technique intitulée "Acteurs de la construction : anticiper et prendre en compte les réglementations", à destination d'environ 80 professionnels du bâtiment.



Photo : DREAL Centre - "Acteurs de la construction : anticiper et prendre en

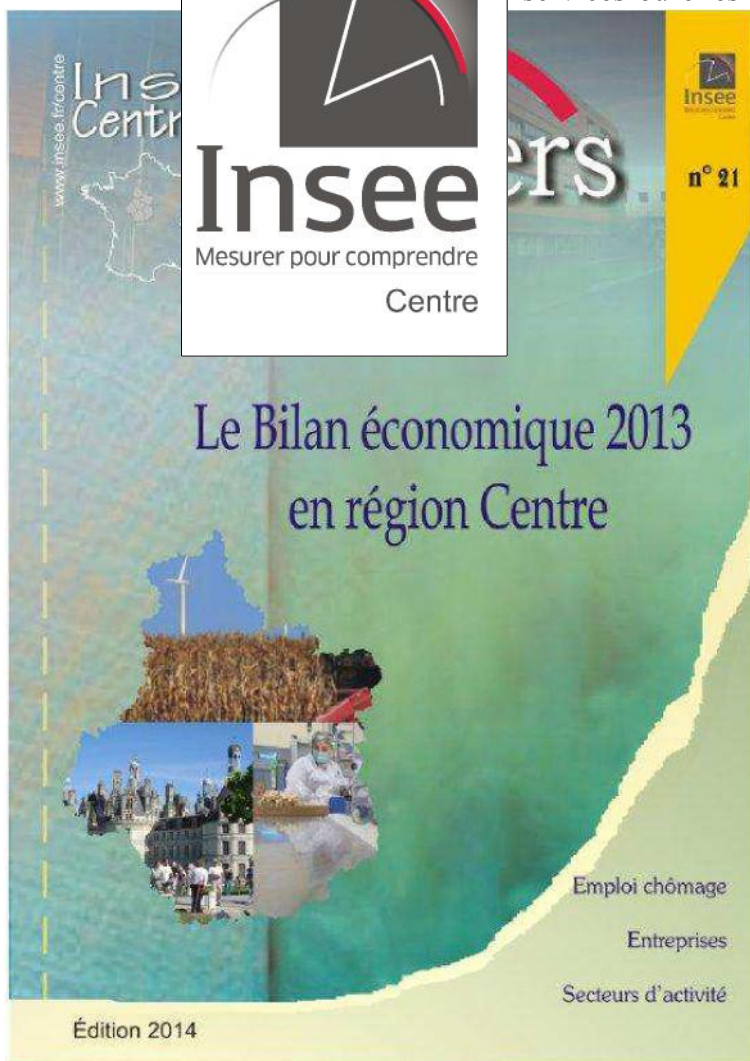


Photo : DREAL Centre – Une rue de Veigné (I et L)

Fondée sur les enseignements tirés du terrain, cette journée a permis une meilleure compréhension et une prise en compte des règles de la construction neuve.

Le bilan économique régional 2013 vient de paraître

La région Centre s'inscrit, pour 2013, dans un contexte national de stabilité économique et de modération du recul de l'emploi. Comme au niveau national, les difficultés se concentrent dans la construction et l'industrie manufacturière. Les échanges extérieurs, toujours privilégiés avec l'Union européenne, restent stables et excédentaires. L'emploi régional, qui se dégradait depuis mi-2011, semble se stabiliser sur la fin de 2013 avec un recul bien moins marqué qu'en 2012, grâce notamment au rôle modérateur de l'intérim. Fin 2013, le taux de chômage s'élève à 9,3 %, inférieur à 0,5 point au niveau métropolitain. Sur l'année, plus de 15 000 entreprises ont été créées. C'est un peu plus de 4 % de moins qu'en 2012, avec un repli marqué de la création d'auto-entreprises. Les défaillances continuent de progresser, sauf dans les activités de services où elles reculent entre 2012 et 2013 (- 4,2 %) alors qu'elles sont en hausse à l'échelon national.



L'activité est encore orientée à la baisse dans les secteurs de la construction et du transport, qui bénéficie pourtant d'une nette augmentation du trafic aéroportuaire de passagers. Dans l'agriculture, malgré une météo plutôt capricieuse, les récoltes ont été satisfaisantes pour le maïs et le tournesol et le Centre est toujours en tête des régions françaises pour la production de céréales ainsi que pour celle d'oléagineux. La fréquentation touristique ne ralentit que légèrement, grâce au retour de la clientèle étrangère dans les hôtels et campings régionaux.

Ce document a été réalisé avec la participation de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et de la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt).

« Bilan économique 2013 en région Centre »
Dossiers de l'Insee Centre n° 21, est disponible sur :
www.insee.fr/fr/regions/centre/default.asp?page=themes/bilaneco/bilan2013/bilan.htm

Pour en savoir plus : www.insee.fr/centre

